



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 30 mars
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 24 mars 2023

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE⁽¹⁾, Sylvie LAURENT⁽²⁾, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Audrey CERMOLACCE⁽³⁾, Jérémy MARTINEZ⁽⁵⁾, Carole ALBOREO⁽⁴⁾, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Arthur MELIS par André MOLINO, Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Gérard ESCOFFIER par Carole HALGAND, Patrick DUBESSE par Denis CANI, Manuel PINTO par Christine ARNAUDO, Anne OLIVERO par Audrey CERMOLACCE, Sophia FELLAHI-TALBI par Hocine BEN-SAÏD, Nathalie CIPRIANI par Thierry AUDIBERT.

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

(1) et (2) Arrivées avant le vote de la 2^{ème} question

(3) Arrivée avant le vote de la 4^{ème} question

(4) Arrivée avant le vote de la 7^{ème} question

(5) Arrivé avant le vote de la 10^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 30 mars 2023 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 février 2023 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à *l'UNANIMITE*.

Délibération n°01.03.2023 : FINANCES COMMUNALES – Vote du taux des taxes directes locales – Exercice budgétaire 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE (1 contre : Philippe Reynaud ; 2 abstentions : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°02.03.2023 : FINANCES COMMUNALES – Droits de place, marchés, taxis et occupation du domaine public – Actualisation des tarifs – Exercice budgétaire 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE (1 contre : Philippe Reynaud ; 2 abstentions : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°03.03.2023 : FINANCES COMMUNALES – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Connin : « j'ai vu qu'il existe une exonération pour les enseignes de moins de 7 m². Si la société a un panneau de 10 m², cela veut-il dire qu'elle ne paiera que la différence ? »

Monsieur le Maire : « non, la société paiera les 10 m². »

Monsieur Magro : « le point soulevé par Bertrand, figure dans le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui a été la suite du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il existe un effet de seuil qui incite souvent les sociétés à avoir des enseignes de 6,99 m². »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.03.2023 : FINANCES COMMUNALES – Taxe de séjour - Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE (1 contre : Philippe Reynaud ; 2 abstentions : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°05.03.2023 : FINANCES COMMUNALES - Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création et modification des AP et CP existants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.03.2023 : CIMETIERES COMMUNAUX – Actualisation des tarifs des concessions pour l’année 2023.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Reynaud : « comment sont les tarifs par rapport aux précédents ? »

Monsieur le Maire : « il y a eu une revalorisation de 7%. D’autres questions ? »

En l’absence d’autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE (1 contre : Philippe REYNAUD)

Délibération n°07.03.2023 : VIE ASSOCIATIVE – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2023 – 1^{ère} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Reynaud : « concernant l’amicale des sapeurs-pompiers des Pennes Mirabeau et Septèmes-les-Vallons et celle du CCFF, compte tenu du travail qu’ils font pour nous et nos collines, on ne pourrait pas passer leurs subventions respectives à 3 000 € au lieu des 300 € qui leurs sont accordés ? »

Monsieur le Maire : « non car il s’agit de l’amicale. Cette somme est demandée pour de la convivialité. Mais des efforts sont surtout faits envers le CCFF, et il faut savoir que cette subvention vient se greffer sur celle qui est aussi accordée au comité feu. »

Monsieur Reynaud : « l’amicale est tenue par les pompiers. »

Monsieur le Maire : « comme je vous le disais, nous faisons surtout des efforts pour le CCFF et les bénévoles qui protègent nos collines, notamment en termes d’équipements. »

Madame Arnaudo : « en fait il s’agit de la somme demandée par chaque amicale. »

Monsieur Reynaud : « je voulais dire que dans une sorte d’élan de générosité, on aurait pu faire plus. »

Monsieur le Maire : « pour cela il nous faut des recettes et c’est pourquoi j’ai été surpris que vous votiez contre l’augmentation des taux des taxes directes locales. »

Monsieur Reynaud : « j’ai voté contre par rapport à la situation dans laquelle se trouvent déjà les gens en raison de l’inflation actuelle. »

Monsieur le Maire : « c’est la première ou deuxième fois qu’on augmente les taux en cours de mandat. Ce n’est jamais de gaieté de cœur qu’on le fait mais il faut des recettes notamment pour nos écoles, nos crèches. A côté de cela, nous avons décidé de maintenir les subventions telles qu’elles étaient. »

Monsieur Audibert : « je pense avoir compris la pensée de Monsieur Reynaud. Pour lui, le fait de donner plus, c’était une sorte de gratitude par rapport au travail effectué. »

Monsieur Reynaud : « au passage, dans toutes les communes tenues par le Rassemblement National, les impôts ont baissé. Mais pour revenir sur l'amicale des sapeurs-pompiers, il faut savoir qu'elle reverse une partie de ses fonds aux pupilles des pompiers. »

Madame Celton : « il faut entendre ce que Christine Arnaudo a dit. Ici, on répond à la demande qui nous a été faite par ces deux amicales. On leur donne à chacune, les 300 € qu'elles ont demandé. Ensuite, dans le cadre du CCFF en particulier, nous participons au financement d'un certain nombre d'investissements pour leur permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Il y a sûrement d'autres communes que celles tenues par le Rassemblement National, où les impôts n'ont pas été augmentés mais pour faire face à la situation que nous traversons, d'autres choses ont certainement été augmentées. »

Monsieur le Maire : « avec l'aide du Conseil Départemental, nous venons d'acheter un nouveau véhicule porteur d'eau pour le CCFF d'un montant d'environ 80 000 €, afin de permettre à ses membres d'intervenir dans de bonnes conditions. Ce sont des bénévoles et ils sont sur le terrain. Je tiens donc à les remercier ainsi que leurs conjoint(e)s qui acceptent de les laisser passer des journées entières à surveiller nos collines.

Enfin, concernant le côté convivial et festif, toutes les années en fin de saison, nous organisons un repas avec les membres du CCFF afin de les remercier du travail qu'ils ont effectué et du temps qu'ils ont consacré à la sauvegarde de nos espaces naturels. »

Madame Hammouche : « je ne fais pas de mécénat mais en fin d'année, je donne des étrennes aux pompiers car je suis reconnaissante de leur travail. Mais il ne faut pas oublier qu'ils sont aussi financés par le Département. Il me semble donc plus important de faire des efforts financiers sur les écoles même si beaucoup de sacrifices ont déjà dû être faits. Et de toute façon, nous leur avons donné ce qu'ils ont demandé. »

Monsieur Guerrero : « je tiens à rajouter à nouveau qu'au niveau du sport, nous mettons à la disposition des pompiers, les stades, du matériel..., dès qu'ils le demandent. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.03.2023 : VIE ASSOCIATIVE – Tarifs de mise à disposition de la salle Fernand Ros au Crédit Mutuel de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.03.2023 : VIE ASSOCIATIVE – Tarifs de mise à disposition de l'équipement culturel et festif Jean Ferrat à l'association MKFUSION.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Arnaudo : « je vous précise qu'une réflexion est menée pour la mise à disposition des salles communales avec la participation des associations. Un règlement intérieur va être élaboré et sera soumis prochainement au conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.03.2023 : VIE ASSOCIATIVE – Tarifs de mise à disposition de l'équipement culturel et festif Jean Ferrat à l'association Vita Danse.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « une petite précision, comme l'association va reverser 1 000 € à l'Institut Paoli-Calmette, elle ne paiera pas la location de la salle mais juste les frais liés à la présence d'un SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) et d'un technicien. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.03.2023 : FINANCES COMMUNALES - Approbation du Budget Primitif – Exercice budgétaire 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Di Méo : « notre facture énergétique augmente alors que notre consommation diminue et que nous faisons des efforts pour continuer à la faire baisser. »

Monsieur Magro : « ce qu'il faut retenir c'est que nous sommes, comme les 3/4 ou les 4/5 des communes de notre Département, en grande difficulté devant ces augmentations vertigineuses du coût de l'Energie, calé sur les marchés financiers.

L'investissement l'est aussi car il subit de plein fouet l'augmentation du prix des matériaux et du coût de la construction. Cela nous impose de décaler, d'étaler en fait, certains projets.

Régulièrement les Gouvernements successifs évoquent, imaginent ?, la suppression du FCTVA dont les communes bénéficient. Cela consiste à reverser aux communes, avec un décalage de 2 ans, le montant de la TVA sur l'investissement (avec un taux d'environ 16%).

Cela a un effet vertueux qu'il faut défendre pied à pied. L'étalement doit de ce fait être mesuré. D'autant que nos projets s'inscrivent dans une logique d'amélioration des conditions de vie et des services publics locaux. Sinon, nous avons eu raison de maintenir le même niveau de subventions aux associations et aussi d'inciter les personnels à se former. Mais s'il faut étaler le projet communal sur lequel nous avons été élus, il faut garder à terme, le même niveau d'ambition.

Monsieur le Maire : « d'autres interventions. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE (1 contre : Philippe Reynaud ; 2 abstentions : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°12.03.2023 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Dynamisation des commerces et des zones d'activités - Signature d'un contrat d'accompagnement municipal avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence (CCIAMP).

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole HALGAND** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Halgand : « il s'agit d'un renouvellement. Je vous précise que s'agissant des commerçants, ils ont été reçus avec la Chambre de Commerce, pour leur exposer les solutions et les actions mises en place pour les aider. »

Monsieur le Maire : « cela va dans le droit fil de ce qu'on fait en matière de logement. La Commune a acheté environ 19 logements répartis sur le territoire communal afin de pouvoir loger notamment nos jeunes. Là, nous avons décidé de préempter sur les commerces et quand un jeune souhaite se lancer, on le met en contact avec la Chambre de Commerce pour l'accompagner. J'en profite aussi pour remercier le service et notamment Céline Ducret et Kheira Bouchikhi-Tani qui discutent avec les commerces, la Chambre de Commerce, montent les réunions... »

Monsieur Magro : « c'est un superbe outil mais il faut parfois convaincre ceux qui veulent s'installer, de les rencontrer et les écouter. Alors parfois ils ne veulent pas le faire et certains d'entre eux se sont plantés avec des conséquences financières plus ou moins lourdes. En plus, c'est gratuit donc c'est dommage de ne pas en profiter. »

Monsieur le Maire : « la gratuité concerne ceux qui veulent se lancer. »

Madame Arnaudo : « ils donnent comme indication, une analyse sur les études de marché. Et parfois, ils ont montré que le projet envisagé n'était pas possible. »

Monsieur le Maire : « le tout est d'arriver à convaincre ceux qui veulent s'installer, d'accepter de se faire accompagner. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.03.2023 : RESSOURCES HUMAINES – Modification de la délibération n°05.12.2021 relative au règlement intérieur de la Commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire : « contrairement à ce qui était prévu, cette délibération ne passera pas ce soir car le syndicat n'a pas souhaité siéger au Comité Technique qui devait avoir lieu le 24 mars dernier. Nous allons donc reconvoquer le Comité et ce projet vous sera présenté lors du conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} juin prochain. »

Délibération n°14.03.2023 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois permanents à temps complet. Mars 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « suite aux discussions que nous avons eues avec l'organisation syndicale, postérieurement à l'envoi des convocations, 2 postes supplémentaires ont été rajoutés dans la délibération qui vous est présentée ce soir, dans le cadre des avancements de grade.

Par ailleurs, une classe devait fermer au niveau de l'école Langevin Wallon mais avec l'aide des parents, nous avons obtenu qu'elle ne ferme pas. Ce poste d'ATSEM est donc maintenu. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.03.2023 : PATRIMOINE COMMUNAL - Bilan de la politique foncière de la Ville. Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE (1 abstention : Philippe REYNAUD)

Délibération n°16.03.2023 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition d'un bien sis 42 avenue du 8 mai 1945 sur la parcelle cadastrée AP n°57.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.03.2023 : PATRIMOINE COMMUNAL - Cession d'un bien sis 20bis avenue du 8 mai 1945 sur la parcelle cadastrée section AZ n°179.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°18.03.2023 : PATRIMOINE COMMUNAL – Convention de servitudes de tréfonds entre la Commune et GRDF, au lieu-dit Les Mayans sous la parcelle cadastrée section AV n°7.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.03.2023 : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS - Règlements intérieurs applicables aux aires de sports et de loisirs.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Gérard GUERRERO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je dois vous dire que j'ai reçu une question orale de la part de Monsieur Reynaud. Si vous voulez bien la lire, je vous laisse la parole. »

Monsieur Reynaud : « merci Monsieur le Maire. » (cf. ci-après le texte de la question)

« Monsieur le Maire, chers élus, chers collègues,

Une attachée parlementaire extrémiste, incendiaire lors d'une manifestation a été interpellée par les forces de l'ordre à Paris. Les parlementaires de son mouvement de fanatiques demandent la dissolution des Brav-M qui s'avèrent être aujourd'hui la seule unité mobile policière capable d'intervenir rapidement sur les violences urbaines ou insurrectionnelles. Ces types d'expressions ne s'apparentent en rien aux manifestations qui ne peuvent être que pacifiques. Il suffit d'observer les grands rassemblements orchestrés par les syndicats responsables, même lorsqu'ils sont déterminés, bien encadrés par les services d'ordres de leurs représentants et par une police qui, par sa présence rassurante, s'évertue à œuvrer avec méthode pour assurer leur sécurité.

Les motivations politiques pour les casseurs et extrémistes violents importent peu. Tout est prétexte à révolte pour eux. L'insurrection (culturelle aujourd'hui à leur yeux) se présente comme seul but pour arriver à nous imposer une dictature (comme l'ont pratiqué les nazis, les fascistes ou les communistes soviétiques en d'autres temps avant de prendre le pouvoir). Pour ces factieux, la démocratie se révèle positive si elle abonde dans les sens de leurs desideratas mais ils la dénoncent comme soumise aux puissants et aux bourgeois dans le cas contraire. Leur justification erronée en se déclarant émanation du peuple leur sert de prétexte pour justifier toutes leurs dérives violentes.

Ces énergumènes enragés célèbrent comme outil de leur motivation la pire année vécue en France : 1793, celle de la barbarie, du populicide du peuple de France par une bourgeoisie manipulatrice, avide de pouvoir et s'enivrant du sang de nos compatriotes (la Révolution française, c'est 1789). Ils élèvent au rang de héros national, en lui vouant un culte et dans l'idée d'une réhabilitation injustifiée, l'infâme Robespierre, le pire des criminels de notre Histoire, à la fois populicide, infanticide et régicide.

À l'origine de plusieurs centaines de milliers de crimes, ce génocidaire mérite pour ces extrémistes sectaires une réhabilitation au même titre que la célébration de la terreur qui justifie de guillotiner ses ennemis sans autre forme de procès. La Révolution française, ce socle sur lequel s'est bâtie la république à une voix de majorité, n'est devenue pour eux qu'apologie de la violence et appelle à toutes les exactions criminelles, agressives et fanatiques.

La justification de leur forfaiture s'enracine dans une définition mensongère de la légitimité du peuple. Une poignée d'insurgés n'exprime pas une expression de la volonté populaire. L'autodéfense sociale, légitime dans leurs propos et leurs actes, ne justifie en rien une violence insurrectionnelle. L'insurgé même s'il exprime une revendication partagée par de nombreuses personnes, ne saurait trouver son expression dans la haine de l'autre, le désordre, le chaos et l'insurrection.

Il n'existe pas plusieurs peuples en France, contrairement à la volonté des déconstructeurs haineux de la France et des Français, extrémistes fanatiques et sectaires ou aux traîtres, tenant de la soumission à la gouvernance financière internationale et aux institutions illégitimes étrangères imposées par nos soi-disant « représentants » contre la volonté référendaire de nos compatriotes.

Le peuple de France se caractérise par son adhésion sans réserve (dans le respect individuel des croyances de chacun) aux valeurs patrimoniales éternelles de notre pays, historiques et culturelles, économiques et sociales, scientifiques et techniques, symboliques et identitaires, esthétiques et communes par le cœur ! Le temps aujourd'hui est venu de proposer une évolution de nos institutions pour vivre pleinement le XXIème siècle et les suivants. Les régimes divers et variés qui se suivent depuis deux siècles devenus obsolètes méritent d'être revisités avec des propositions à la hauteur des défis à venir.

Nous ne sommes pas dans une gestion du moment mais dans une anticipation dans tous les secteurs de nos vies. Pour cette raison, nous devons proposer une vraie démocratie avec une souveraineté partagée, apte par la subsidiarité à dialoguer et répondre au plus près de nos compatriotes aux défis à venir et à leurs volontés légitimes dans la gestion quotidienne. Apte, par une autorité indépendante capable de nous unir, à arbitrer sereinement avec bon sens, pour le bien commun, dans l'intérêt du peuple et œuvrant pour notre sauvegarde, notre indépendance et notre sécurité commune. Apte par des représentations collégiales à dégager les règles consensuelles, au niveau territorial, provincial et national, déterminées selon les attributions du territoire de proximité jusqu'à notre France unie métropolitaine et ultramarine.

Ainsi, Monsieur le Maire, à notre échelle, les Septemois vous demandent aujourd'hui d'initier un référendum d'initiative citoyenne communale sur les sujets de politique générale, de budget, de sécurité et d'actions sociales.

Merci de la réponse que vous leur apporterez, que vous apporterez à la Démocratie et par votre représentation, à la France.

Très cordialement.

Philippe REYNAUD – Conseiller Municipal »

Monsieur le Maire : « chaque groupe va intervenir et je répondrai en dernier. Mais après ça, je vous précise qu'il n'y aura pas de débat et je lèverai la séance. »

Madame Hammouche : « nous sommes passés du mécénat à des questions plus politiques. C'est donc Jérémie Martinez qui va répondre au nom du groupe socialiste. »

Monsieur Martinez : (cf. texte de son intervention)

"Monsieur le Maire, chers collègues, monsieur Reynaud,

Permettez-moi, une réponse au nom du groupe des élus socialistes.

Monsieur Reynaud,

Je commencerai par vous remercier d'avoir à juste titre souligné le rôle majeur, indispensable même des syndicats dans l'organisation des mouvements sociaux mais aussi, en tant que corps intermédiaires, dans le dialogue social.

Il est par contre cocasse que vous enjoigniez à dénoncer les extrémismes, je vous cite : nazi, fasciste et Communiste soviétique sachant quelle formation politique vous représentez, ses idées et son histoire. Je pense notamment à Pierre Bousquet, collaborateur notoire des nazis allemands et vichyste reconnu, François Duprat ou encore Jean-Marie le Pen, connues pour leur négationnisme.

L'Histoire de France, monsieur, est riche et complexe, elle est faite de périodes heureuses mais aussi de périodes sombres et il est nécessaire de les accepter en tant que telles. Si la période de la Terreur est une de ces périodes sombres, elle fait suite à une Révolution imparfaite il est vrai mais, ô combien structurante et nécessaire après une monarchie qui eut pressé le peuple français jusqu'à la dernière goutte de sueur si ce n'est de sang. Et on ne comprend pas le lien entre la Terreur et la demande que vous formulez par la suite.

Je vous avoue avoir également du mal à comprendre, monsieur, quand dans la même intervention, vous implorez au respect des institutions et de la démocratie ET vous nous dites que les institutions ne sont plus suffisamment garantes de la démocratie, que certaines sont illégitimes, et qu'il y aurait des "prétendus" représentants du peuple. Il conviendrait de vous accorder avec vous-même. On ne peut pas dénoncer l'insurrection et les accusations en illégitimité et s'adonner soi-même quelques lignes après aux mêmes critiques.

Vous demandez un référendum d'initiative citoyenne communal. Cet outil existe, il demande d'être demandé par suffisamment de citoyens, et non par les élus. Mais surtout, il ne peut concerner qu'un projet local précis. Le référendum que vous demandez sur la politique générale, le budget Municipal, la sécurité et les actions sociales existe déjà, il s'appelle élection municipale, et tous les six ans, il est organisé.

Vous nous dites les Septémois le demandent... Vous prétendez porter leurs voix par cette question. Or, peut être certains septémois le demandent mais certainement pas tous. Nous qui sommes élus, au contact quotidien, dans les conseils d'écoles, dans les associations, dans les rendez-vous de quartier nous rencontrons beaucoup de septémois... aucun ne nous a fait part de ce type de demande.

Monsieur Reynaud, derrière la construction de votre intervention, on devine bien l'image de la fleur du lys que vous affectionnez tant, mais je ne m'attarderai pas sur cette question qui ne regarde que vous."

Monsieur le Maire : « à vous Monsieur Magro. »

Monsieur Magro : « je suis surpris par cette question. Vous demandez au maire un référendum d'initiative citoyenne (RIC) mais à ce jour, cela n'existe pas dans la Loi. C'était une demande intéressante des « gilets jaunes » mais il n'a pas été mis en place. Personnellement j'y suis favorable, surtout si cela permet de faire reculer l'abstention et l'extrême droite. En revanche depuis 2008, il existe dans la constitution, le référendum d'initiative partagée (RIP) mais il a été très peu utilisé et jamais n'a abouti. Contre la privatisation de l'aéroport de Paris, le gouvernement n'a pas été au bout, désamorçant le processus. Un RIP sur la réforme de retraites et les 64 ans est dans les tuyaux. Nous allons nous employer à le faire réussir. Depuis 2003, il existe aussi le référendum d'initiative locale ou référendum local, mais il doit porter sur un sujet précis, en lien avec une compétence communale et surtout sur lequel le conseil municipal a du mal à décider. C'est dans ces conditions que le conseil peut se dessaisir volontairement de ses prérogatives conférées par le suffrage universel. Le maire, représentant de l'Etat, organise ensuite la consultation. Au passage, les points que vous soulevez ne rentrent pas dans ce cadre.

Ce dispositif démocratique utilisé une soixantaine de fois en 20 ans, a souvent concerné les déviations de route ou les éoliennes, une fois la construction d'une école ; très prochainement, Paris va l'utiliser pour les trottinettes « en libre-service ».

En ce qui concerne Robespierre, votre charge mérite que l'on s'y attarde. Deux mots peuvent être employés pour le caractériser : la terreur mais aussi la vertu. Sans balayer d'un revers de main ce qu'a pu être l'année 1792 puis l'année 1793, la moindre approche historique sérieuse impose de contextualiser la période. Philippe d'Orléans, cousin de Louis XVI n'a-t-il pas voté la mort du Roi ? Tout n'arrive-t-il pas après 10 siècles, au moins 8, de pouvoir absolu et de misère absolue ? De nombreux personnages historiques de premier rang ont eu plusieurs facettes eux aussi quand on y regarde de près : François Mitterrand, Charles De Gaulle, Georges Clémenceau, Jules Ferry (père de l'école laïque, gratuite et obligatoire, mais aussi défenseur du fait colonial), Napoléon III auteur d'un coup d'Etat et aussi grand bâtisseur, notamment à Marseille... Et je ne dirai rien de Napoléon premier qui, à la fois a mis l'Europe à feu et à sang, a rétabli l'esclavage, tout en imaginant des institutions encore bien utiles aujourd'hui. Alors pour ce qui concerne Robespierre, il était d'abord « l'incorruptible », ce qui n'est pas rien, incarnant concrètement ainsi « l'esprit des lois » de Montesquieu. On lui doit la première abolition de l'esclavage et, ne l'oublions pas, aussi la devise figurant au fronton de nos édifices républicains : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Monsieur le Maire : « merci Monsieur Magro. Je vais maintenant vous répondre Monsieur Reynaud et après cela, je lèverai la séance. (cf. ci-après texte de la réponse)

« Monsieur le conseiller municipal,

Le déroulement des faits historiques ou d'actualité que vous décrivez relèvent de votre propre interprétation. Ils n'appellent pas de commentaires en séance du Conseil municipal.

Je m'attacherai donc uniquement à répondre à la question posée.

Vous souhaitez que j'initie, un référendum d'initiative citoyenne communale sur les sujets de politique générale, de budget, de sécurité et d'actions sociales.

Vous précisez que cette demande émane des Septémois, bien qu'aucune requête de ce type ne soit parvenue en mairie. Pourtant, je peux vous assurer que je reçois beaucoup d'administrés. Leurs premiers soucis actuellement, c'est le pouvoir d'achat et le dossier des retraites.

Le droit à la participation des citoyens aux décisions locales est expressément consacré par les textes.

S'agissant des communes, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dispose que « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale.

Il s'exerce sans préjudice des dispositions en vigueur relatives notamment à la publicité des actes des autorités territoriales ainsi qu'à la liberté d'accès aux documents administratifs ».

La loi constitutionnelle a ainsi prévu le principe d'un référendum local. Deux types d'actes sont alors concernés :

- *Les projets de délibération des conseils municipaux ;*
- *Les projets d'acte relevant des attributions du maire, à l'exception des projets d'acte individuel.*

En revanche, les thématiques que vous évoquez entrent dans le champ des compétences régaliennes.

A l'échelle de la commune, la municipalité agit avec beaucoup de détermination pour mettre en œuvre le projet d'action communale sur la base duquel nous avons été élus, et je dirais même bien élus, même si la situation économique et sociale du pays qui s'est fortement dégradée depuis notre élection en mars 2020, pose de lourdes contraintes.

Notre budget doit faire face à l'explosion des coûts de l'énergie, à la reprise de l'inflation et à l'augmentation des taux d'intérêt. Mais nous y parviendrons et n'avons pas de raison de soumettre à référendum les projets pour lesquels la population nous a élus, il n'y a pas si longtemps.

Cela ne signifie pas que nous ne consultons jamais la population. Nous le faisons très régulièrement sur la mise en œuvre de nos projets au travers de nos projets participatifs, de nos commissions (finances, développement économique et commercial, travaux, aménagements, délégation des services publics) et conseils consultatifs, instances auxquelles vous ne participez pas alors que vous pouvez y faire entendre la voix des citoyens que vous représentez, mais aussi de notre conseil citoyen et même bientôt de notre conseil municipal des enfants.

Enfin, je suis au regret de vous faire remarquer que votre question porte une incohérence que vous ne pouvez ignorer.

Le Référendum d'initiative citoyenne que vous invoquez n'existe pas.

Vous pouvez le regretter, mais il n'existe pas. Et même s'il existait, étant d'initiative citoyenne, il ne pourrait pas être initié par le Maire.

Seul, le référendum d'initiative partagée recouvre une réalité dans notre droit. Mais là encore, il n'est pas d'échelon local et les thématiques que vous relevez sont exclues de son champ d'application.

En cas de diffusion de ma réponse, je vous demande de la publier in-extenso. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.